

Garantie Loose Lay

Au cours de la durée de garantie indiquée ci-dessous, mFLOR garantit que ses produits seront exempts de tout défaut résultant directement de défaut matériel ou de fabrication, à l'exception de mineures différences de couleur qui ne peuvent techniquement pas être évitées et des défauts qui ne réduisent pas la valeur d'utilité de manière substantielle.

Si, au cours de la durée de garantie (voir la présentation ci-dessous) et dans le cadre d'une utilisation conforme à celle prescrite, une usure exceptionnelle est observée sur le revêtement de sol en raison d'un défaut matériel ou de fabrication, mFLOR doit réparer ou remplacer gratuitement la partie affectée. Toutefois, une somme de 10 à 20 % du prix d'origine du matériau (en fonction de la qualité et/ou de l'application) sera facturée au client pour chaque année complète ou partielle après la livraison. mFLOR émet des réserves à l'égard des différences de couleur mineures sur la partie réparée ou remplacée.

Durée de garantie

La garantie s'applique pendant la durée indiquée ci-dessous à compter de la date de livraison et elle est uniquement valide pour le premier propriétaire du sol.

Durée de garantie Serie	Épaisseur de la couche d'usure	Usage domestique	Usage prévu
mFLOR 50-07	0,70 mm	20 ans	10 ans

Toute réclamation relative au retrecissement est uniquement prise en compte si ce retrecissement est supérieur aux limites prévues par les normes ISO 23999 et ISO 10581:2010.

La garantie susmentionnée est sujette aux conditions suivantes:

1. La garantie est uniquement accordée si le sol a été installé de manière professionnelle et conformément aux instructions de pose de mFLOR.
2. Choix correct du revêtement de sol plat en fonction des conditions d'utilisation. La garantie devient caduque si les dommages résultent d'une usure normale ou d'une manutention inappropriée, comme notamment une utilisation négligente ou incorrecte du sol, un entretien inadéquat ou incorrect, les dégâts, les modifications ou les réparations du produit par des tiers sans le consentement préalable de mFLOR.
3. Installation du revêtement de sol sur une thibaude appropriée. Collage à l'aide d'une colle recommandée par et utilisée conformément au mode d'emploi du fournisseur.
4. Entretien et nettoyage spécialisés du revêtement de sol conformément aux instructions d'entretien de mFLOR.
5. Charge dynamique n'excédant pas 50 kg/cm².
6. Utilisation exclusive de chaises de bureau équipées de roulette d'au moins 50 mm de diamètre et 20 mm de large fabriquées en plastique dur sans joint, conformément à la norme DIN 68131 et/ou EN 425.

7. mFLOR est autorisé à inspecter le revêtement de sol plat et son état de réparation et d'entretien pendant les horaires d'ouverture.
8. mFLOR ne peut être tenue responsable des dommages de ce revêtement de sol plat résultant de brûlures, d'un étirement, de brûlures causées par un liquide bouillant ou du contact avec des agents chimiques, tels que des produits de nettoyage.
9. Tout droit de réclamation contre mFLOR expire un an après la découverte des dommages ou des défauts, à moins que des poursuites judiciaires n'aient été entamées contre mFLOR pendant cette période.
10. La garantie se limite uniquement à la réparation ou au remplacement du sol. Toute responsabilité supplémentaire est exclue si la loi le permet. mFLOR ne peut donc en aucun cas être tenue responsable pour toute perte indirecte, telle qu'une interruption des activités, les frais d'enlèvement, un manque à gagner, etc.

Tout litige sera renvoyé à un expert agréé ou à un juge compétent.

Paillassons

Afin de protéger votre sol mFLOR, nous recommandons d'utiliser un bon paillason (également appelé tapis-brosse) pour éviter la propagation des saletés et de l'humidité.

Il est conseillé de choisir un paillason de haute qualité ne contenant pas de benzoate octylique. Cet agent d'adoucissage peut en effet entraîner la formation de bulles et/ou le délaminage de la couche supérieure du sol.

Pour des raisons de sécurité, nous recommandons donc de ne pas poser les paillasons à même le sol, mais de les encastrer.

Empêcher la décoloration

Tout revêtement de sol se décolore sous l'effet de la lumière naturelle, que ce soit du bois, du PVC ou de la moquette. Ceci est provoqué par le rayonnement ultraviolet de la lumière (du soleil). Pour minimiser la décoloration de votre sol, il est indispensable de prévoir une protection contre les effets du soleil.